



PROJET ASSOCIATIF 2019-2023 ASSOCIATION INSERTION SOLIDARITÉ LOGEMENT

De par sa mission d'insertion par le logement, l'AISSL permet à des ménages en grandes difficultés accumulant des problématiques sociales, de santé et d'isolement d'accéder à un logement adapté. Forte de son expérience de 20 années, l'AISSL su développer une réelle expertise de travail social auprès de ces ménages afin de leur apporter les réponses les plus adaptées. Elle s'inscrit comme une association ressource sur le territoire Nantais et son agglomération auprès des ménages en difficultés notamment auprès de personnes présentant des troubles psychiques et/ou d'addictions.

Le projet associatif est le guide de l'association et un support clair de présentation des actions de l'association que ce soit en interne, afin de donner une réelle ligne de conduite à l'équipe, ou en externe pour construire des partenariats actifs. Ce projet permettra donc à l'association de structurer et développer ses activités dans le temps.

L'A.I.S.L. a souhaité démontrer sa capacité à s'inscrire dans une véritable dynamique de développement et a rédigé son nouveau projet associatif pour donner un nouveau souffle à l'association.

En effet, à l'heure des grands changements dans le paysage associatif nantais, il est important que notre association réaffirme sa spécificité d'**aide aux ménages les plus en difficulté et en situation d'exclusion**, mais aussi se développe par le biais de nouvelles actions innovantes.

Dans cette perspective, les salariés de l'AISSL et les membres du Conseil d'Administration ont travaillé ensemble, lors d'un séminaire, sur un projet associatif qui, tout en donnant du sens à nos actions, doit nous permettre de définir une stratégie de développement pour les prochaines années.

Historique de la création de l'association

L'AISSL est un acteur majeur de l'insertion par le logement travaillant auprès d'un public marginalisé et vulnérable depuis de nombreuses années. L'association a été créée en 1995 à l'initiative du service logement de la ville de Nantes pour gérer, pour son compte, un parc de logements très sociaux dont elle est propriétaire auprès d'un public précaire, constitué, en partie, de personnes sans



domicile fixe. L'adaptation de l'accompagnement locatif et social était spécifier dans les statuts initiaux de l'association votés par l'assemblée extraordinaire du 23 juin 1995 en référence notamment aux principes définis par la loi BESSON sur le droit au logement et mis en œuvre dans le cadre du le Plan Départemental d'Actions en faveur du Logement des plus Défavorisés.

Le travail mené par l'AISSL a permis de travailler sur les outils de gouvernance par la définition de nouveaux statuts précisant l'objet social et élargissant la composition du Conseil d'Administration.

A ce jour, l'AISSL gère un parc de logements composé de :

- Logements mis à disposition par le CCAS de Nantes dans le cadre du marché « Insertion par le logement »
- Logements mis à disposition par les bailleurs sociaux : Nantes Métropole Habitat, La Nantaise Habitation, SAMO, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, ICF Atlantique, Vilogia, Logi-Ouest.
- Une maison relais comptant 21 logements.

AISSL : Les valeurs portées par notre association

HUMANISME

Placer l'homme et les valeurs humaines au-dessus de toutes les valeurs

- Respecter l'être humain dans toutes ses dimensions
- Mettre au premier plan le développement des qualités essentielles de l'homme
- Affirmer la dignité et les valeurs de tous les individus, sans discrimination

Actes

- ✓ Assurer un accueil inconditionnel afin de réduire les inégalités et d'aller vers le droit commun ;
 - ✓ Rétablir tous les droits de l'être humain, dont la sécurité intérieure et extérieure ;
 - ✓ Ne porter aucun jugement de valeurs ;
 - ✓ Prendre soin des personnes.
-



SOLIDARITÉ

Une source de liens et de citoyenneté

- L'engagement personnel et le développement d'un lien réciproque entre la personne aidée et celle qui aide ;
- Le développement de liens sociaux ;
- L'aide, l'entraide et le partage ;
- Corriger et réduire les inégalités sociales.

La solidarité est un lien d'engagement et de dépendance réciproques entre des personnes membres d'un même groupe liées par une communauté de destin. Il y a une sorte d'équivalence supposée entre le groupe et l'individu. Le bien-être du groupe est corrélé à celui de l'individu, en quelque sorte.

Actes

- ✓ La solidarité est exercée dans nos métiers, au-delà de nos fonctions ;
- ✓ Se confronter aux problématiques des locataires qui sont dans la précarité matérielle et financière, qui n'ont pas forcément les mêmes valeurs ;
- ✓ La limite à la solidarité: l'assistantat!
- ✓ Favoriser les liens avec les locataires afin de les accompagner dans leurs démarches.

BIENVEILLANCE, ACCOMPAGNEMENT, ÉCOUTE, EMPATHIE

- Veiller au bien-être de l'autre ;
- L'accompagnement, notre mode d'action ;
- Être à l'écoute, attentive à l'autre
- Se mettre à la place de l'autre

Actes

- ✓ Être dans l'écoute lors des rendez-vous individuels
- ✓ Être disponible
- ✓ Anticiper les besoins des locataires et apporter une réponse à leurs attentes



ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS

Un toit pour tous, Justice sociale

- Accéder à un logement décent adapté à sa situation
- Se sentir en sécurité
- Accéder à un logement afin de garantir l'intimité et la dignité de chacun

Actes

- ✓ Proposer des logements, en diffus ou des petits collectifs, adaptés en termes de coût du loyer
- ✓ Accompagnement de proximité

LAÏCITÉ, CONFIANCE, DIVERSITÉ, PROXIMITÉ, DISPONIBILITÉ, ÉTHIQUE

- Chacun doit avoir sa place sans distinction: une place égale même s'il y a des différences (salariés – locataires)
- Chacun doit être reconnu , quel que soit son milieu
- Ne porter aucun jugement, n'imposer aucun point de vue
- Être ouvert aux différences
- Les principes de la laïcité:
 - **La liberté de conscience** : manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public,
 - **La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses,**
 - **L'égalité de tous devant la loi** quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Actes

- ✓ Accueillir toute personne en demande de logement
- ✓ Accompagner toute personne dans l'appropriation de son logement
- ✓ Être dans l'échange avec les locataires,
- ✓ Se mettre à la place de l'autre
- ✓ Accepter la différence de l'autre en gardant ses propres valeurs



Nos missions

L'association assure ses missions au service des valeurs citées précédemment. Notre mission principale est **l'insertion par le logement à travers un accompagnement social approprié et une aide à la gestion locative.**

Cette mission se traduit par différentes actions:

- Rechercher des logements appropriés et gérer ces derniers pour le compte de tiers ;
- Accueillir et conseiller les locataires ;
- Assurer un accompagnement social global à l'ensemble des ménages du parc de logements, adapté à leurs situations ;
- Apporter une aide à la gestion locative ;
- Assurer une gestion technique des logements.

Ces missions permettent de favoriser **l'accès et/ou le maintien des personnes dans le logement ainsi que le recours aux droits sociaux et aux offres de services.** La veille et la médiation sociale assurées par l'équipe de l'AISL permettent de sécuriser les parcours de vie des locataires et leur insertion sociale.

L'AISL propose à chaque personne un accompagnement social et locatif personnalisé et formalisé par un contrat. Les professionnels de l'AISL accompagne donc la personne dans sa globalité en tenant compte de ces besoins et de l'évolution de ces derniers ainsi qu'en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire qui agiront afin d'améliorer les situations des personnes.

Nos ressources

Les financeurs actuels de l'A.I.S.L. :

- Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nantes (C.C.A.S.)
- Nantes Métropole (FSL)
- État: Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (D.D.J.S.C.S)
- Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)



Nos moyens

Un **Conseil d'Administration** assure la gestion courante de l'association: préparation du budget et suivi de son exécution, préparation de l'Assemblée Générale et mise en œuvre de ses décisions.

Un **Directeur** qui est chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Administration et de favoriser le développement de l'association dans le respect du projet associatif et éducatif.

Une **équipe de salariés**: des travailleurs sociaux, un chargé de la gestion locative, des techniciens, une chargée de développement associatif, un service administratif: comptable, secrétaire.

Des partenaires:

- La ville de Nantes et le C.C.A.S ;
- Nantes Métropole ;
- Les bailleurs sociaux de l'Agglomération Nantaise ;
- Les associations d'insertion par le logement ;
- La Fédération des Acteurs de la Solidarité ;
- Les services de la ville de NANTES : logement, hygiène, santé, BATI
- Le SIAO 44
- Le Comité Local de la Santé Mentale (CLSM) ;
- Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ;
- La Baronnais ;
- Équipe de Liaison Psychiatrie Précarité (ELPP) ;
- Centres Médico-Psychologiques (CMP) ;
- Services de psychiatrie ;
- Les Centres Médico-Sociaux du Département de Loire-Atlantique ;
- Les associations d'aide à domicile ;
- Les organismes de tutelle.



Nos orientations

Axe 1 : Être un acteur militant pour l'accès au logement pour tous

- Renforcer la gouvernance associative ;
- Renforcer et ouvrir le Conseil d'administration ;
- Asseoir notre modèle socio-économique par la recherche de sources de financement diversifiées

Axe 2 : Créer et renforcer sur le territoire une offre locative pour les personnes en grande précarité

- Maintenir une offre de service adaptée aux besoins des publics les plus vulnérables ;
- Se positionner comme un acteur ressource de l'accompagnement dans le logement des ménages présentant des troubles de santé mentale ;
- Se positionner comme un acteur ressource de l'accompagnement dans le logement des ménages présentant des problématiques d'addiction ;
- Développer une offre alternative d'habitat spécifique, modulable adapté.

Axe 3 : Optimiser et organiser les compétences

- Accompagner les salariés dans le maintien et le développement de leurs compétences
- Renforcer les compétences en santé mentale des salariés de l'association ;
- Organiser des espaces d'expression et de participation au sein de l'association pour le personnel.

Axe 4 : Renforcer la politique de communication associative

- Développer notre système d'information à l'interne et à l'externe en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Axe 5 : Développer le partenariat sur le territoire afin de favoriser l'ancrage de l'AI SL et de se positionner comme une association ressource

- Développer et consolider l'ouverture de l'association par un partenariat adapté ;
- Développer des projets à l'échelle de la Métropole ;



- Développer le partenariat inter-associative afin de mettre en avant la complémentarité des associations sur le territoire ;
- Adapter et renforcer le partenariat historique avec la ville de NANTES

Suivi du projet

Les membres de l'A.I.S.L., administrateurs et salariés, s'engagent à faire vivre ce projet associatif et lui donner une forme concrète dans les cinq prochaines années. Pour ce faire, l'AI SL organisera des comités de suivi afin de favoriser l'implication des partenaires, de suivre l'avancement des projets et de faire le point sur les difficultés rencontrées ainsi que sur les nouveaux besoins.

Le Conseil d'administration ayant voté le projet associatif de l'AI SL pour les cinq années à venir, cette dernière s'engage à rendre compte régulièrement de l'avancement des différentes actions.

Projet Associatif adopté en Conseil d'Administration de l'A.I.S.L. le 10 décembre 2018.

A Nantes, le 10/12/2018

La Présidente de l'A.I.S.L.,
Marie-Annick BENÂTRE